



SPASER

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables





Introduction

Pourquoi une politique d'achats responsables pour Dijon Métropole et la ville de Dijon ?

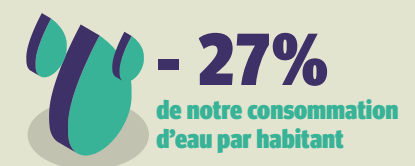
Depuis plusieurs années, nous avons fait le choix ambitieux de positionner **Dijon en tête des métropoles écologiques en France et en Europe**. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape décisive pour notre Métropole avec le lancement de la politique d'achats responsables, autrement appelée Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Notre engagement pour une Métropole durable n'est pas le fruit du hasard, c'est le résultat d'une volonté politique forte et d'investissements massifs en faveur de la transition climatique depuis plus de 20 ans.

Intégrée au programme européen "**100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030**", Dijon est aujourd'hui une collectivité à énergie positive, produisant davantage d'énergie qu'elle n'en consomme pour ses propres besoins.

Dijon est de plus l'une des deux villes françaises choisies pour prendre part à la mission européenne "**NetZeroCities**", ces 112 villes pilotes à travers l'Europe testant et mettant en œuvre des approches innovantes pour une décarbonation rapide et atteindre, dès 2030, la neutralité carbone. Nous déployons par exemple des panneaux photovoltaïques partout où cela est possible, nous réaménageons nos espaces publics pour favoriser la mobilité douce et introduisons dans les transports en commun et la gestion des déchets des véhicules à hydrogène vert, une première en France.

Depuis 2010, nous avons réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 23 % et notre consommation d'eau par habitant a chuté de 27 %. Ces résultats sont le reflet de notre détermination à construire un avenir durable pour tous.



Le SPASER qui établit la politique d'achats responsables de la Métropole s'inscrit parfaitement dans cette dynamique. Véritable bras armé du Plan Climat et Biodiversité 2024-2030 de la Métropole, il vise à utiliser la commande publique comme un levier de transformation majeur pour réduire notre impact environnemental, promouvoir l'inclusion sociale et soutenir les entreprises de notre territoire.

Nous devons repenser notre manière de travailler ensemble, d'acheter, de commander, de faire produire et de faire livrer pour nos collectivités. C'est une nécessité impérieuse pour préserver la biodiversité de nos milieux naturels et atteindre la neutralité carbone au plus tôt, et en tout état de cause bien avant 2050..

Si ce premier SPASER se veut être un état des lieux des bonnes pratiques déjà mises en œuvre par les différentes directions opérationnelles, il constitue surtout un point de départ de notre démarche d'achats responsables.



Etabli pour la période de 2024 à 2027, la métropole y a défini des objectifs clairs et ambitieux d'amélioration de notre politique d'achats visant à la réduction de nos impacts et à la durabilité de nos pratiques et de nos relations fournisseurs.

Aussi, nous mesurerons nos progrès à l'aide d'indicateurs de performance rigoureux et communiquerons régulièrement des bilans transparents.

L'engagement de la métropole pour un achat public socialement et écologiquement responsable est total. Chaque service, chaque agent est impliqué. C'est pourquoi, la commande publique est l'affaire de tous les agents intervenant dans le processus d'achat de la Métropole, quelle que soit leur direction de rattachement ou leur niveau d'implication. En cela, le SPASER participe également à la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Organisation, engagée en interne depuis 2023 sous le nom de projet mét'ODD, car déployer cet outil de politique d'achats responsables propose aux agents d'acquiescer ou d'approfondir de nouvelles pratiques d'achats, responsables et durables.

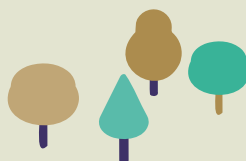
Mais la métropole ne peut pas réussir seule ! La mise en œuvre du SPASER repose aussi sur une collaboration étroite avec toutes les parties prenantes de la commande publique, notamment les signataires du Pacte Territorial de Réussite de l'Achat Public (le Mouvement des Entreprises de France Côte-d'Or (MEDEF 21), la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Côte-d'Or (CPME 21), la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte-d'Or Saône-et-Loire (CCI), la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté Côte-d'Or, la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or) : entreprises locales de toutes tailles, chambres consulaires, syndicats patronaux, associations et structures d'insertion... C'est ensemble que nous pourrons construire une Métropole résiliente et durable. Pour cela, nous organiserons des points de rencontre réguliers pour recueillir les retours, ajuster nos actions et partager les résultats de nos efforts.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui s'engagent à nos côtés dans cette démarche. Votre participation est essentielle pour que la commande publique de Dijon Métropole performe, dans un développement économique responsable.

Ensemble, faisons de Dijon une Métropole exemplaire en matière de responsabilité sociale et écologique. Ensemble, construisons un avenir durable pour nos enfants et pour les générations futures.

François Rebsamen

Maire de Dijon et Président de Dijon Métropole

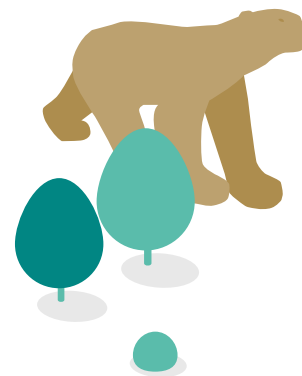


Contexte

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Si le Code de la commande publique prévoit, depuis le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, que **“La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale”** (Article L 2111-1), l'accélération du rôle de la commande publique dans les démarches de durabilité s'est cristallisée avec l'obligation pour les collectivités d'établir leur politique d'achats responsables, ou SPASER.

Applicable depuis janvier 2023, le Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique a d'ailleurs abaissé de 100 à 50 millions d'euros le seuil prévu à partir duquel l'adoption d'un SPASER est obligatoire. Le SPASER s'inscrit donc dans un cadre réglementaire de plus en plus ambitieux sur les questions de transition écologique.



Citons ici les textes les plus déterminants concernant l'implication des collectivités dans l'engagement durable :

La Loi ESS, relative à l'économie sociale et solidaire, promulguée en juillet 2014 ; **Le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)**, obligatoire dès 2016 pour toutes les EPCI de plus de 20 000 habitants, et dont le rôle sera renforcé avec l'arrivée de **la Loi TECV de transition énergétique** pour la croissance verte (art.144), qui a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030, puis de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 ; **La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC)**, publiée en février 2019, et qui préfigure **La Loi AGECE** n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et au développement de l'économie circulaire ; **La Loi ASAP** du 7 décembre 2020 intégrant des dispositions permettant de faciliter la réalisation des marchés de travaux et obligeant les acheteurs à réserver une partie des marchés globaux aux TPMEs afin de leur en faciliter l'accès ; **La Loi Climat et Résilience**, d'août 2021, « portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » et, pour son application directe, le document cadre que constitue **le PNAD – Plan National pour des Achats Durables** - prévoit que, d'ici 2025, 30 % des marchés incluent au moins une disposition sociale et jusqu'à 100% des marchés pour les considérations environnementales ; Enfin, **la Loi EGALIM**, de janvier 2022, vise, entre autres, à atteindre 20% de produits bio dans la restauration collective.

L'accélération et la vertu applicative de ces différents textes de lois montrent bien les attentes vis-à-vis de la commande publique pour participer à l'effort national, et même mondial, à répondre aux enjeux de développement durable.



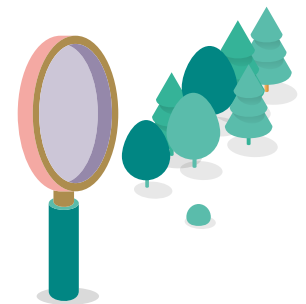
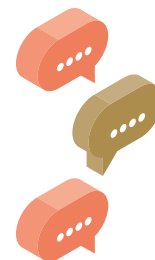
QU'EST-CE QU'UN SPASER, OU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES ?

Le SPASER est un outil de planification des achats publics intégrant des objectifs sociaux, environnementaux et économiques.

De manière générale, il s'agit de la formalisation d'une politique d'achats intégrant les impacts économiques, environnementaux et sociaux des achats de la collectivité sur son territoire.

Véritable outil de définition et de communication de la politique d'achats responsables pour la collectivité, il a la vertu de donner la parole aux parties prenantes impactées par l'achat public pour que la politique d'achat de la collectivité fasse sens avec le territoire.

Enfin, c'est un vecteur d'amélioration continue des performances des acteurs de l'achat public par la montée en compétences de tous sur les principes et les outils de l'acheteur responsable et également un moyen d'harmoniser les pratiques vers plus de durabilité.

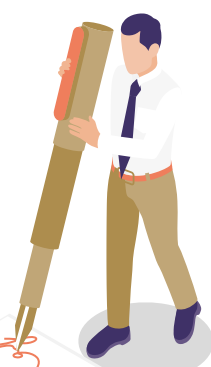
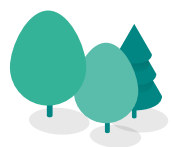


QU'EST-CE QU'UN ACHAT PUBLIC RESPONSABLE ?

L'ADEME définit un achat responsable comme un achat qui :

- intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique,
- prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat,
- permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources,
- intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation (cycle de vie).

Par son SPASER, Dijon Métropole et la Ville de Dijon formulent la volonté que l'ensemble des acteurs de la commande publique pilotent leurs achats par ce prisme et que leurs partenaires s'inscrivent dans cette même dynamique.



Définition

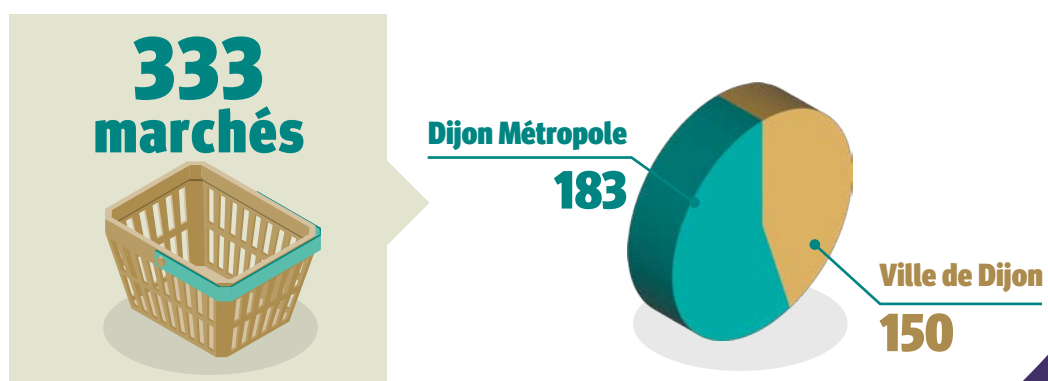
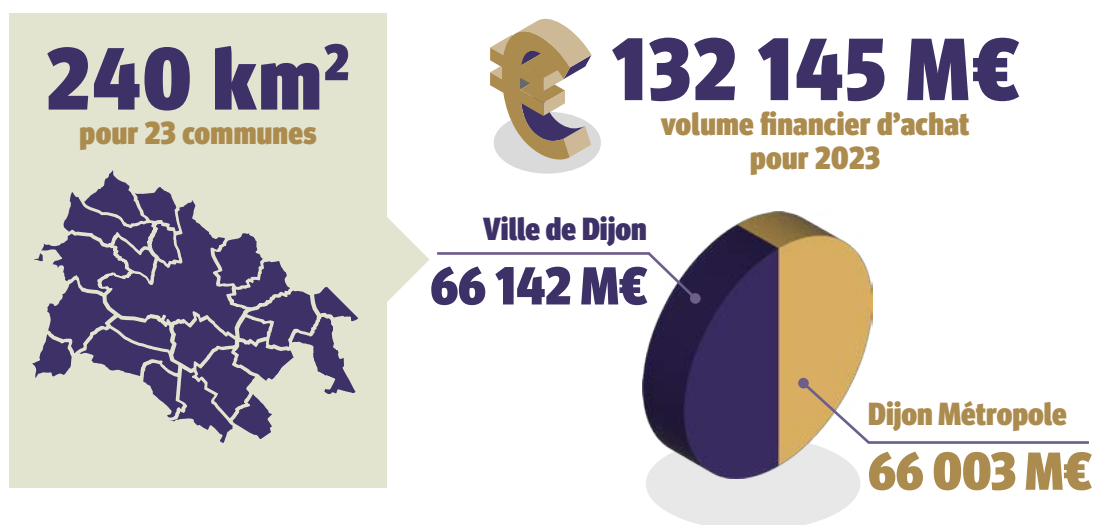
ET CARACTERISTIQUES DU SPASER DE DIJON METROPOLE ET DE LA VILLE DE DIJON

LE PERIMETRE DU SPASER DE DIJON METROPOLE ET LA VILLE DE DIJON :

Dijon Métropole et la Ville de Dijon pour l'année 2023

Sur un territoire de 23 communes et pour un territoire d'une superficie de 240 km² :

- Le volume financier d'achat s'élève à 132 145 M€ HT pour 2023 soit :
 - 66 142 M€ pour la Ville de Dijon et 66 003 M€ pour Dijon Métropole
 - Pour 791 fournisseurs actifs
- Pour la seule année 2023, ce sont **333 marchés** qui ont été attribués :
 - 150 marchés pour la Ville de Dijon et 183 marchés pour Dijon Métropole



LA METHODOLOGIE DU SPASER DE DIJON

La méthodologie employée pour établir ce premier SPASER est basée sur une démarche à la fois de recensement des bonnes pratiques des achats déjà usités dans la collectivité mais aussi dans un souci de pilotage des achats et d'amélioration continue de la performance de la commande publique.

Dans le détail, il a été réalisé :

- Une analyse des dépenses par service et par typologie d'achats afin de cibler les services présentant les plus forts enjeux financiers
- Pour ces mêmes services, une cotation aux regards des enjeux de **Responsabilité Sociétale des Organisations** en présence, leurs niveaux de risque et la capacité de la commande publique à influencer sur ces enjeux a été évaluée



- Le croisement de ces 2 critères ont conduit à sélectionner spécifiquement **9 directions opérationnelles** qui ont été interrogées lors d'un entretien individuel. D'autres services feront l'objet du même type d'entretiens lors des prochaines éditions de SPASER.

Ces entretiens ont permis de :

- Identifier les pratiques actuelles d'achats responsables au sein des différentes directions ;
- Comprendre les orientations et enjeux actuels et futurs sur les considérations sociales, environnementales et économiques ;
- Recueillir des informations sur les projets d'achats innovants et/ou exemplaires en terme de responsabilité/durabilité ;
- Évaluer les dispositifs en place et/ou recueillir les besoins en termes de formation, d'outils et méthodes ou encore d'indicateurs dans la pratique quotidienne des achats mais aussi pour le suivi et le pilotage des marchés.



LES GRANDES AMBITIONS DU SPASER DE LA METROPOLE DE DIJON ET DE LA VILLE DE DIJON

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), publiés par l'ONU pour la première fois dans le cadre du Programme De Développement Durable à l'horizon 2030 lors de la conférence de Rio de 2012 visent à relever les défis mondiaux écologiques, politiques et économiques ; c'est l'Agenda 2030.

Dijon Métropole et la Ville de Dijon, engagées dans une politique écologique et sociale depuis 20 ans, publient annuellement un rapport quant à leurs contributions aux ODDs dans leurs Rapports de Développement Durable.

Les ambitions du SPASER de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon s'articulent autour des 3 axes fondamentaux que sont les axes du développement durable :

ÉCONOMIQUE
SOCIAL
ENVIRONNEMENTAL

Les collectivités ont choisi de s'engager en détaillant jusqu'à 4 ambitions pour chaque axe.

Ces ambitions font l'objet d'objectifs chiffrés, qui seront mesurés et pilotés par les directions opérationnelles et par le service de la commande publique et stratégie achat.

Pour être en complète cohérence avec son rôle de levier de politique durable, et comme cela a également été modélisé dans le projet mét'ODD, chaque ambition pointe vers un ou plusieurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) édictés par l'ONU – voir infographie en Annexe.

S'adosser aux ODDs pour construire le plan d'action des achats responsables de Dijon Métropole et la ville de Dijon témoignent de la contribution de la commande publique au projet métropolitain de transition écologique mais, bien plus encore, au projet mondial de l'Agenda 2030.

Axe 1

AXE ECONOMIQUE

L'axe économique du SPASER vise à rendre la commande publique de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon plus accessible, plus simple et plus proche de son territoire économique.

Cet axe économique veut créer les conditions favorables de l'ouverture de l'achat public à toutes les entreprises et structures économiques, en simplifiant l'accès à la commande publique et en allégeant les procédures.

La commande publique joue un rôle stratégique dans la dynamisation économique du territoire. Cet axe vise donc également à soutenir le tissu économique et à encourager l'innovation à travers les achats publics.

AMBITION 1

Rapprocher la commande publique de son tissu économique



Dans la continuité du Pacte Territorial de Réussite de l'Achat Public signé avec ses partenaires, que sont le Mouvement des Entreprises de France Côte-d'Or (MEDEF 21), la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Côte-d'Or (CPME 21), la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte-d'Or Saône-et-Loire (CCI), la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or et la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, le 16 février 2024, la commande publique s'engage à plus de proximité avec le tissu économique, notamment local.

Objectifs :

Créer
les conditions favorables
à l'ouverture de l'achat
public à toutes les
entreprises et toutes les
structures

Simplifier
l'accès à la
commande
publique

Développer
les pratiques de
bonnes relations aux
fournisseurs

Moyens mis en œuvre :

1. CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À L'OUVERTURE DE L'ACHAT PUBLIC À TOUTES LES ENTREPRISES ET TOUTES LES STRUCTURES :

Communication et information auprès du tissu économique :

- **Communiquer auprès du tissu économique** sur tous les éléments d'information disponibles sur le site internet de la Métropole et sur l'existence de la Hotline Commande Publique pour répondre à toutes les questions des entreprises sur la programmation des achats et la réponse aux marchés (03 80 488 999) ;



- **Augmenter la visibilité** de la commande publique aux acteurs économiques du territoire par l'usage de nouveaux moyens de communication, dont les réseaux sociaux professionnels ;

Formation des entreprises et structures du territoire :

Diffuser et relayer auprès des fournisseurs – actifs ou prospects - les propositions de formation des partenaires sur :

- la compréhension du fonctionnement de la commande publique dont la compréhension des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE)
- la gestion de la plateforme des marchés publics AWS : <https://marches-publics.info/accueil.htm>
- la sensibilisation à la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises/ Organisations
- la réponse aux critères sociaux et environnementaux intégrés dans les appels d'offres
- La sensibilisation aux Labels Egalité/Diversité et à l'engagement dans des démarches équivalentes.



2. SIMPLIFIER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE :

Communication de la programmation prévisionnelle des achats :

Permettre aux entreprises et structures de s'organiser et d'anticiper leurs réponses par la publication à 3 ans de la liste prévisionnelle des achats, disponible sur le site internet de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon ;



Montage des marchés facilitant les réponses des entreprises :

- Définir le besoin le plus finement possible ; l'allotissement étant la règle ;
- Favoriser les réponses en groupement d'entreprises ;
- Réaliser un benchmark des montages existants dans d'autres collectivités afin de recenser les solutions les plus innovantes et proposer des montages juridiques adaptés ;
- Autoriser et promouvoir les variantes dans les marchés.



Facilitation administrative :

- **Promouvoir le service d'accueil dédié aux entreprises** installé au service de la commande publique pour l'aide à la dépose des offres sur la plateforme ;
- **Assouplir les exigences administratives** pour simplifier les procédures de réponse aux appels d'offres, comme par exemple :
 - demander la signature électronique au moment de l'attribution du marché et non au moment du dépôt de l'offre
 - inciter le dépôt des attestations fiscales et sociales sur l'outil e-attestations, outil gratuit mis à disposition des entreprises ;

3. DÉVELOPPER LES RELATIONS FOURNISSEURS EN MULTIPLIANT LES RENCONTRES FOURNISSEURS :

Sourcing et préparation des marchés avec les fournisseurs :

Mettre en place le sourcing dès la programmation des achats pour développer la connaissance du réseau économique et se prémunir du risque de marchés infructueux ;

Temps d'échanges :

- **Multiplier les temps d'échanges** à tous les types d'entreprises et de structures, dont celles de l'ESS et les startups, lors de différents événements ;
- **Pendant la consultation** : prévoir la possibilité de multiplier les rendez-vous de négociation, permettant une meilleure compréhension des marchés pour les entreprises candidates ;
- **Pendant l'exécution** :
 - systématiser les bilans annuels avec les fournisseurs
 - uniformiser les outils et la méthodologie du bilan annuel à l'ensemble des directions opérationnelles en déployant le recours à l'évaluation fournisseur et aux plans de progrès.



Indicateurs de réussite :

- Nombre d'entreprises ayant eu recours au service d'accueil de la commande publique pour la dépose des offres
- Nombre de PME/TPME ayant candidaté aux consultations
- Nombre de marchés attribués à un groupement d'entreprises ou de structures
- Nombre de sessions de sourcing réalisées dans l'année par la commande publique et par l'ensemble des services
- Pourcentage ou nombre de marchés infructueux
- Nombre d'actions de communication et d'événements organisés dans l'année (tous formats)
- Nombre d'entreprises/structures présentes aux évènements.
- Nombre de négociations gérées par le service commande publique
- Etudier la création et la diffusion à tous les services d'un « kit de bilan annuel de la commande publique », incluant un guide à l'évaluation annuelle et à l'amélioration continue



AMBITION 2

Dynamiser le territoire par le levier de la commande publique



Par la puissance d'action que représentent leurs 132 145 millions d'€ de dépenses annuelles, Dijon Métropole et la Ville de Dijon jouent un rôle clé dans la génération de croissance économique pour leurs fournisseurs partenaires, surtout ceux implantés sur le territoire métropolitain, en Côte-d'Or et plus largement en Bourgogne-Franche Comté.

Par les choix qu'elle fait quant à l'orientation de ces dépenses et en concentrant ses efforts financiers dans des initiatives ayant un impact de durabilité, la collectivité a la capacité d'influencer positivement sur le développement de l'économie de son territoire.

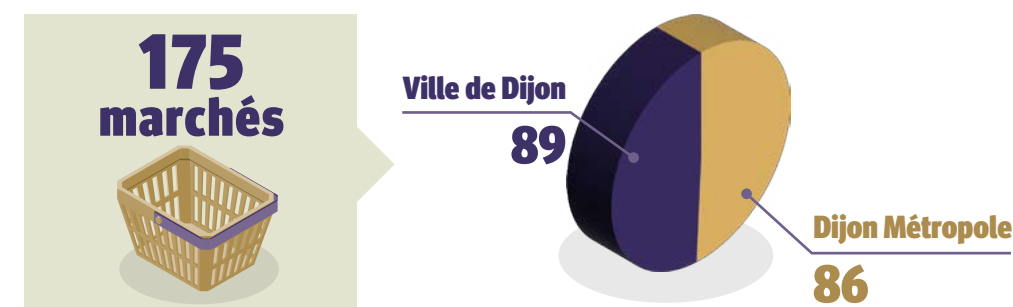
Objectifs :

Dynamiser le territoire en utilisant la commande publique comme levier pour soutenir l'économie locale et favoriser l'innovation.

Moyens mis en œuvre :

1. SOUTENIR L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE PAR L'ACHAT

- A l'instar des 175 marchés attribués à des entreprises de Côte-d'Or, dont 89 marchés pour la Ville de Dijon et 86 marchés pour Dijon Métropole, poursuivre le développement des achats locaux ;



- **Poursuivre le recours aux circuits courts** pour l'achat des denrées alimentaires et développer cette pratique pour les achats de prestations traiteurs, à l'instar du service Restauration qui, dans le cadre du projet ProDij', a mis en place l'approvisionnement de produits frais auprès d'une trentaine d'exploitations agricoles de la Région Bourgogne France Comté ou encore la légumerie de Dijon Métropole qui se fournit auprès d'une dizaine de producteurs, organisés en coopératives et principalement implantés en Côte-d'Or, voire sur le territoire même de la Métropole ;
- **Orienter autant que possible** les achats dédiés à la végétalisation des espaces verts et de la voirie directement auprès de pépinières de Bourgogne France Comté et des régions limitrophes, sauf en cas de contrainte technique.

2. DÉVELOPPER L'ACHAT INNOVANT ET L'ACHATS AUX STARTUPS :

- S'interroger sur les innovations grands publics pouvant être adoptées à l'usage de la collectivité, comme le renouvellement des luminaires de l'éclairage urbain par des ampoules LED, conduit depuis 2020 par la direction Gestion Connectée de l'Espace Public (GCEP), ou encore les réflexions actuelles du service Petite Enfance sur le matériel de balayage humide et de balayage électro-statique ;
- Créer une méthode interne développée par le service de la commande publique pour identifier les marchés innovants et monter les consultations idoines et la proposer à tous les services ;
- Accompagner les services pour les sensibiliser et les former aux montages spécifiques pour les marchés d'achats innovants ;
- Poursuivre la promotion des variantes dans les documents de marchés ;
- Expérimenter le recours aux marchés réservés pour les start-ups.



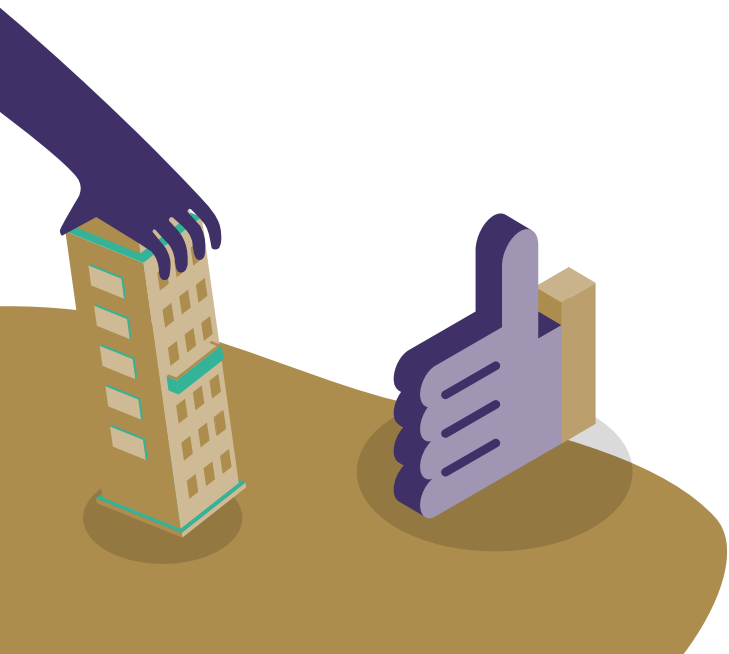
Indicateurs de réussite :

- Pourcentage ou montant d'achats, de tous types, réalisés auprès de fournisseurs locaux :



- De la Métropole
- De Côte-d'Or
- De Bourgogne-Franche-Comté

- Pourcentage ou montant d'achats de denrées alimentaires réalisés en circuit court
- Niveau de satisfaction, relevé par enquête, des fournisseurs locaux quant à leur intégration dans les marchés publics de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon.
- Nombre de sourcing ou de projets d'achats intégrant une réflexion sur les achats innovants



Axe 2

AXE SOCIAL

L'axe social du SPASER vise à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté à travers les consultations de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon, incitant les opérateurs économiques à répondre à ces objectifs. Depuis la Charte Insertion-Emploi signée en 2003, la collectivité et l'intercommunalité accordent une place particulière aux considérations sociales dans les contrats publics, accompagnées par CREATIV'21.

Parce que les ambitions sociales concernent aussi l'accompagnement des agents de la collectivité, Dijon Métropole et la Ville de Dijon s'engagent également à œuvrer à la formation continue des agents acteurs de l'achat public aux considérations durables et à leur intégration dans leur pratique quotidienne.

AMBITION 1

La convergence des compétences de l'achat public vers un socle méthodologique commun

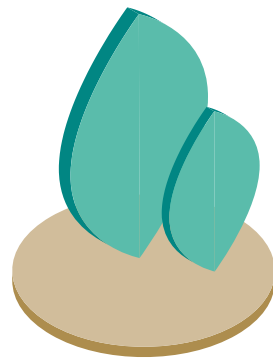


Le SPASER est un outil de planification de la commande publique intégrant des objectifs sociaux, environnementaux et économiques, mais c'est aussi un moyen d'harmoniser les pratiques des agents acteurs de la commande publique vers plus de durabilité.

Utiliser comme un outil de progrès, par la vertu de l'exemple et par la montée en compétences sur les principes et les outils de l'acheteur responsable, la collectivité va tendre vers une même pratique vertueuse, décuplant les effets de levier de la commande publique à l'ensemble des acteurs économiques et donnant plus de portée encore au projet métropolitain de transition climatique

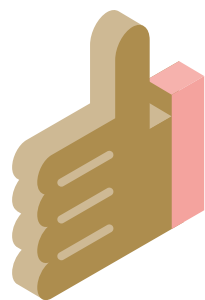
Objectifs :

Faire des acteurs de l'achat de la collectivité des acheteurs éclairés sur les sujets de considération sociale, de protection de l'environnement et de développement du tissu économique local afin que l'ensemble des leviers de la commande publique convergent dans la même direction de réduction des impacts et d'adaptation au réchauffement climatique.



Moyens mis en œuvre :

- **Développer la formation des agents aux achats durables et responsables**, en incluant les compétences essentielles que sont :
 - La définition du besoin responsable, incluant les questionnements de sobriété et la réflexion sur le cycle de vie des produits/services
 - le raisonnement en coût global
 - Le recours aux cahiers des charges fonctionnels plutôt que techniques ;
- **Développer pour les agents la connaissance des filières et l'impact des clauses environnementales et sociales** sur le tissu économique, notamment à travers les formations proposées par la commande publique et ses partenaires ainsi que lors des campagnes de sourcing ;
- **Poursuivre la programmation des achats** et allonger son anticipation à 3 ans, notamment pour les nouveaux marchés et pour les grands projets, afin de permettre au tissu économique de préparer leurs soumissions dès la publication de la programmation ;
- **Développer le benchmark de pratiques**, notamment de sourcing, auprès d'autres collectivités ;
- **Mettre en place un outil commun de mesure de la labellisation** (obtenue ou en cours) des fournisseurs sur toutes les thématiques RSE/RSO : ISO14001, Evol, RFAR, Label Lucie, RSE engagé, BCorp, ... ;
- **Etudier les méthodes et outils à mettre à disposition des directions** pour recueillir et analyser rapidement et facilement les indicateurs de performance RSE/RSO annoncés dans les marchés.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de personnes formées par le service de la commune publique ou par ses partenaires identifiés chaque année et l'évolution vs. N-1.
- Nombre de marchés annuels intégrant un critère de jugement en coût global.

AMBITION 2

Faire de la commande publique un vecteur de soutien aux publics éloignés de l'emploi et de lutte contre les discriminations



Dijon Métropole se distingue par son engagement exemplaire en matière d'inclusion sociale. En 2023, 286 927 heures d'insertion réalisées dans le cadre de marchés de la collectivité démontrent de l'atteinte d'un niveau remarquable de recours à l'insertion. Ce sont plus de 1 200 salariés dans près de 180 entreprises qui ont été accompagnés avec, au-delà des habituels secteurs du BTP et de la voirie, avec une diversification des marchés pour inclure les services et les prestations intellectuelles. Ces initiatives ont permis de proposer des emplois durables, de diversifier les publics bénéficiaires et de lutter efficacement contre les discriminations.



Par ailleurs, la volonté de développer les marchés réservés aux structures de l'insertion et à celles du handicap est manifeste, comme en témoigne cette première expérience du marché des vêtements de travail et Equipements de Protection Individuelles (EPI) en cours de construction et qui sera notifié en janvier 2025 : deux lots sur neuf, pour un budget de 2 millions d'euros et portant sur plus de 19 000 pièces de chasubles blouses et t-shirts à livrer sur 4 ans, seront réservés à des ateliers employant des personnes en situation de handicap et/ou en insertion.

En outre, Dijon Métropole et la Ville de Dijon s'engagent résolument dans la promotion des labels Diversité et Égalité femme-homme, ainsi que dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, y compris celles basées sur le genre, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le handicap ou encore l'âge. En prenant en compte les 25 critères de discrimination officiellement décrits, ces actions concrètes illustrent leur contribution significative à l'inclusion sociale et à la promotion de l'égalité au sein de la collectivité.

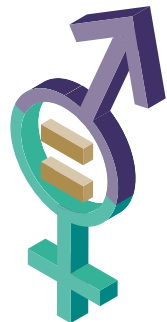
Objectifs :

Soutenir les publics éloignés de l'emploi en intégrant des critères sociaux dans les marchés publics et en augmentant le recours aux structures d'insertion et aux entreprises de l'ESS

Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité Femmes-Hommes, la diversité et l'égalité des chances dans les marchés clausés.

Moyens mis en œuvre

- **Sensibiliser et former les agents sur les clauses d'insertion** dans les marchés publics, leurs intérêts et les enjeux du recours à l'insertion pour leurs marchés, par Créativ'21 ;
- **Organiser des points d'échange** entre les directions et Créativ'21 pour expliquer le dispositif des clauses d'insertion et faire le bilan des marchés ayant eu recours à l'insertion ;
- **Renforcer le recours aux structures de l'insertion et du handicap** et aux entreprises de l'ESS d'une manière générale :
 - en identifiant, au moment de la programmation, les achats qui pourraient être attribués aux entreprises de l'ESS
 - en augmentant le nombre de marchés réservés aux structures du handicap et de l'insertion
 - en augmentant le nombre de consultations intégrant une clause sociale ou/et un critère social
 - en augmentant le nombre d'heures d'insertion réalisées par an ;
- **Renforcer la diversification des secteurs d'activités** des marchés incluant une clause sociale, notamment pour les marchés de services et de prestations intellectuelles ;
- Comme cela a été fait en 2023 dans le cadre d'un marché lancé sur des prestations d'insertion et de qualification professionnelle par des activités d'entretien des espaces verts, **développer les marchés ayant pour objet l'achat de services d'insertion ou réinsertion professionnelle**. S'adressant aux habitants de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, la finalité de ces marchés est de favoriser l'insertion professionnelle avec un objectif d'embauche de ce personnel à la fin du contrat sous marché ;
- **Poursuivre la promotion des Labels Diversité/Egalité** dans les consultations et leur visibilité vis-à-vis des services mais aussi des fournisseurs ;
- **Etudier la possibilité de mettre en place un suivi des Index Egalité femme-homme** et/ou Diversité chez les fournisseurs de Dijon Métropole et de la ville de Dijon.



Indicateurs de réussite :

- Nombre d'agents sensibilisés ou formés aux clauses sociales par Créativ' ou autres partenaires
- Nombre ou pourcentage de marchés en cours intégrant une clause sociale
- Nombre d'heures d'insertion réalisées par an
- Nombre de marchés réservés aux structures de l'insertion et/ou du handicap
- Secteurs dans lesquels le recours à l'insertion a permis d'aboutir à un contrat d'embauche pour les travailleurs concernés
- Taux de participation d'entreprises ou structures de l'ESS aux consultations
- Nombre de marchés intégrant la clause égalité Femmes-Hommes dès 10 000 €uros



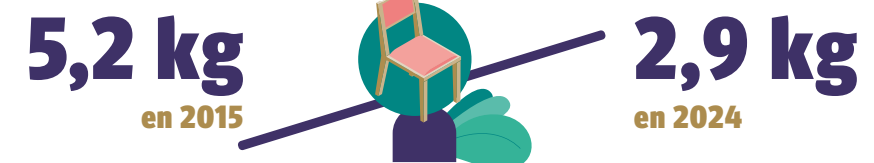
AMBITION 3

Ergonomie, pénibilité, santé des agents et des usagers



Incarné par l'engagement à « garantir la santé, la sécurité et promouvoir la qualité de vie au travail » inscrit au projet mét'ODD, Dijon Métropole et la ville de Dijon s'engagent activement dans l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail, la réduction de la pénibilité et la promotion de la santé tant des agents que des usagers. L'Achat Public constitue un levier essentiel au déploiement de cette ambition.

À travers divers achats et équipements, la Métropole met en pratique cet engagement. Par exemple, le mobilier scolaire de cantine a été renouvelé avec une attention particulière à le rendre plus léger et ergonomique, ce qui facilite le ménage pour le personnel et réduit les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). Précisément, le poids des chaises de restauration en maternelle est passé de 5,20kg en 2015 à seulement 2,90kg en 2024, illustrant un effort significatif pour réduire la pénibilité du travail.



Dans les structures de la petite enfance, outre les guides de bonnes pratiques mis en place pour réduire les TMS, des groupes de travail montés avec les professionnels de crèche ont permis de lancer un marché sur du mobilier de change intégrant un escalier par lequel l'enfant mobile monte en autonomie jusqu'au change. Cet investissement permet de réduire la pénibilité de portage de l'ordre de 80 kilos par jour pour chaque professionnelle.

L'ergonomie des postes de travail sur écran a également été étudiée lors des achats de renouvellement de matériel. Sur 100 études de poste de travail réalisées, 98 agents ont été équipés de nouveaux matériels. Citons notamment 42 sièges ergonomiques, 2 plateformes assis-debout et 1 bureau électrique. Ces équipements visent à améliorer le confort et la santé des agents, en réduisant les risques de TMS et en favorisant de meilleures postures de travail.

42 sièges ergonomiques **2** plateformes assis-debout **1** bureau électrique



Dernier exemple : en mai 2024, le service logistique a acquis un logiciel d'optimisation des tournées à destination des livraisons internes de la collectivité. Bien qu'il soit encore trop tôt pour en communiquer un bilan chiffré, cet outil démontre déjà de ses effets positifs par une réduction visible du stress des agents livreurs, grâce à des tournées plus efficaces et moins chronophages.

Toutes ces initiatives montrent la détermination de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon à investir dans des outils et des équipements visant à améliorer la qualité de vie au travail et à garantir la santé et la sécurité de tous.

Objectif :

Intégrer des critères de santé, d'ergonomie des postes et de bien-être des agents et des usagers dans les opérations de commande publique.



Moyens mis en œuvre

- Prendre en compte, dans les projets d'achats de produits ou de services, l'**impact sur les conditions et le bien-être au travail des agents**, notamment au regard de la pénibilité des gestes et de l'ergonomie des postes de travail ;



- **Développer l'achat de prestations ayant pour objet le bien-être et la santé des agents** (séances de sophrologie, cours de pilates, ect...);

- Concernant les produits d'entretien, produits d'hygiène et de change, **garantir un moindre impact sur la santé des agents et des usagers** par :
 - la limitation, et si possible la suppression, de produits contenant des perturbateurs endocriniens, en se faisant par exemple aider des services d'entreprises spécialistes de la lutte contre les perturbateurs endocriniens ;

- la limitation de produits contenant des substances :

- › allergisantes (conservateurs, parfums, colorants...)
- › classifiées Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR)
- › ou identifiées dangereuses par un marquage CLP ;

- le choix de produits sous Ecolabel, NF Environnement ou labels équivalents portant des garanties sur l'innocuité pour la santé humaine ;

- le recours aux supports microfibrés permettant un nettoyage à l'eau uniquement et sans produits d'entretien à base de chimie, comme c'est d'ailleurs fait depuis 2016 pour le nettoyage des sols dans toutes les structures de petite enfance de la ville ;

- la gestion raisonnée du dosage des produits d'entretien, notamment par la formation des agents, le recours à des bidons avec système dosage et la poursuite de la mise en place de systèmes de dilution ;

- **Rechercher des alternatives aux produits et équipements composés de ou traités avec des composants pétrochimiques** (vaisselle mélaminée, revêtements de sols, peintures et colles du bâtiment...) et privilégier des matériaux inertes tel que le verre, le bois, le liège...



Indicateurs de réussite :

- Nombre de projets d'achats en lien avec la santé et le bien être des agents dont postes renouvelés avec du matériel ergonomique et achats de prestation de santé ou bien être
- Nombre de marchés requérant la livraison de produits sous Ecolabel, NF Environnement ou labels équivalents

Axe 3

AXE ENVIRONNEMENTAL

L'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité appellent à une action forte de la part des collectivités pour préserver les territoires face aux catastrophes naturelles, canicules, disparition des pollinisateurs, pollution des sols et des eaux, ...

A cet égard, Dijon Métropole et la Ville de Dijon portent depuis de nombreuses années déjà des actions en faveur du développement durable. Le Plan Climat et Biodiversité de la Métropole va accroître davantage l'intégration de cette démarche afin de garantir que tous les services œuvrent conjointement à réduire les impacts environnementaux et à protéger la biodiversité.

L'Achat Public de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon, déjà en avance sur les obligations attendues par le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) puisque depuis plusieurs années déjà l'intégralité de leurs marchés prévoient des critères ou des conditions d'exécution en faveur de l'environnement, poursuit son action à travers ce dernier axe du SPASER, avec des ambitions accentuées sur une gestion sobre et durable des ressources, par la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire.

Nous pouvons rappeler ici les ambitions chiffrées inscrites dans le plan climat et biodiversité métropolitain :

- **Objectif CLIMAT** : réduire nos émissions de 55% à l'horizon 2030 par rapport à 2010
- **Objectif AIR** : se rapprocher dès 2030 des seuils OMS pour tous les polluants, être déjà en deça pour le dioxyde d'azote
- **Objectifs ENERGIE** :
 - Diminuer nos consommations de 32% à l'horizon 2030 par rapport à 2010
 - Atteindre 25 % d'autonomie énergétique à l'horizon 2030

Sur le volet biodiversité, la priorité est donnée à la promotion des pratiques agroécologiques et de la gestion écologique des espaces de nature, au renforcement de la qualité de nos continuités écologiques et plus globalement, pour notre territoire ou ailleurs par nos actions indirectes dont fait partie la commande publique, restaurer les écosystèmes, garantir leurs fonctionnalités pour que les services rendus soient préservés et, au-delà, constituent des solutions pour faire face aux effets du changement climatique.

AMBITION 1

Promouvoir une gestion sobre et durable des ressources et développer l'économie circulaire



L'économie circulaire et la gestion durable des ressources sont des piliers essentiels pour la transition climatique de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon. Cette ambition vise à intégrer ces principes dans la commande publique pour optimiser l'utilisation des ressources et encourager la durabilité.

Le ré-emploi des matériaux sur les récents chantiers de l'axe Monge-Bossuet et de la place du 30 octobre, où les bordures et pavés disponibles sur place ont été recalibrés et retraités pour pouvoir être réutilisés directement, ou encore la réutilisation du mobilier urbain, comme les arceaux pour véhicules 2 roues, illustrent parfaitement cette approche.

Autre démarche démontrant de l'engagement de Dijon en faveur de l'économie circulaire, le service logistique engage régulièrement l'achat de pièces d'électroménager reconditionnées pour un montant d'environ 100 000€ TTC par an auprès de l'entreprise ENVIE, ainsi que des pièces détachées pour l'entretien de la flotte de machines et véhicules auprès de casses locales.

Enfin, le recours à des produits ou équipements contenant une part de recyclé, déjà partiellement adopté par la collectivité, est voué à se développer peu à peu dans tous les services, les partenaires fournisseurs proposant de nombreuses solutions, de l'achat de papier recyclé (la loi AGEC prévoyant l'intégration de 40% de papier recyclé dans les consommations), de cartons de conditionnement ou déménagement contenant jusqu'à 70% de matières recyclées, et jusqu'aux enrobés de voirie, pouvant contenir jusqu'à 40% de matériaux recyclés !

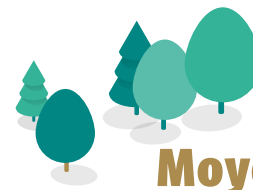


des conditionnement
contenant jusqu'à
70%
de matière recyclées

des enrobés de voirie
contenant jusqu'à
40%
de matériaux recyclés

Objectif :

Promouvoir une gestion sobre et durable des ressources tout en développant l'économie circulaire.



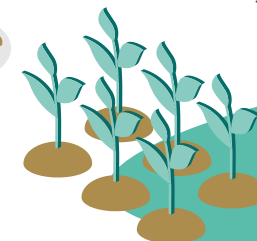
Moyens mis en œuvre :

- **Sensibiliser les agents aux bonnes pratiques d'utilisation du matériel** pour prolonger sa durée de vie et éviter la dépense anticipée ;
- **Etudier la mise en place, pour les agents de la collectivité, d'outils** répondant à la logique de l'économie circulaire :
 - la location d'équipements et machines
 - le partage de ressources par le prêt entre services ;
- **Développer les parcs machines** lorsque c'est pertinent ou, a minima, effectuer le recensement du matériel et des machines disponibles, afin de faciliter le réemploi et le partage des ressources entre services ;
- **Renouveler sur d'autres chantiers la réutilisation de matériaux** et mobiliers urbains disponibles sur place pour économiser le recours à des matériaux neufs ;
- **Engager des sourcings** permettant d'identifier :
 - **des produits ayant prouvé une durée de vie supérieure**, à l'instar de la Direction Numérique qui a œuvré au remplacement des ordinateurs individuels, d'une durée de vie évaluée à 5 ans, par des ChromeBook qui maintiennent leurs performances jusqu'à 7 ans;
 - **de nouveaux marchés susceptibles de pouvoir être livrés avec des produits ou équipements d'occasion**, de ré-emploi ou reconditionnés, comme cela a pu récemment être mis en place pour un marché de plus de 2 millions d'euros portant sur 4 lots de mobilier scolaire contenant une part de matériaux recyclés et/ou recyclables ;
- **Développer l'achat**, notamment par la mise en place de lots réservés, sur :
 - les produits ou biens incluant une part de recyclé ;
 - les produits ou équipements d'occasion, de ré-emploi ou reconditionnés ;
 - les matériaux biosourcés, notamment pour la construction, l'aménagement et l'isolation des bâtiments ;
- Apprécier, dans l'analyse des offres fournisseurs, **la capacité des entreprises à s'engager dans l'économie circulaire** et benchmarker les meilleures pratiques des fournisseurs pour alimenter de futurs marchés avec de nouvelles clauses incitatives, des conditions d'exécution et/ou des critères de jugement participant aux efforts environnementaux ;
- **Insérer dans les marchés des clauses incitatives**, des conditions d'exécution et/ou des critères de jugement stimulant la réutilisation, le réemploi et toutes autres solutions issues de l'économie circulaire.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de marchés intégrant des produits ou équipements d'occasion ou de ré-emploi
- Nombre de sourcing ou projets d'achats intégrant une réflexion sur l'économie circulaire ou du cycle de vie



AMBITION 2

Réduire les consommations et décarboner



En parfait écho aux objectifs du Plan Climat et Biodiversité de la Métropole, cette ambition du SPASER se concentre sur la réduction des consommations, l'optimisation et la production des énergies et la transition vers des solutions de transport et d'approvisionnement plus durables.

Si la généralisation de l'utilisation de béton bas carbone et d'enrobés bas carbone dans les chantiers de la Métropole est un marqueur fort de l'engagement de la collectivité à décarboner ses activités, d'autres initiatives illustrent également cette volonté de réduire les émissions de carbone.

En témoigne par exemple, le service logistique qui, avec son investissement dans un logiciel d'optimisation des tournées, s'efforce de réduire les quelques 34 000 km parcourus annuellement pour assurer les livraisons internes de la collectivité.



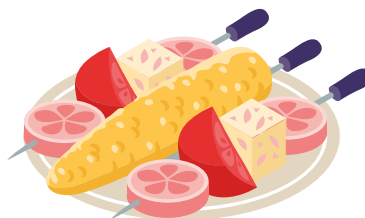
Moins de km

pour les livraisons
interne à la collectivité

Même dans des services où l'on ne s'y attend pas, des opportunités existent pour diminuer la génération de Gaz à Effet de Serre (GES): en restauration scolaire, le passage d'un repas végétarien à 2 par semaine permet de réduire les émissions de GES de 13%.

2 X

repas végétariens par semaine



Objectif :

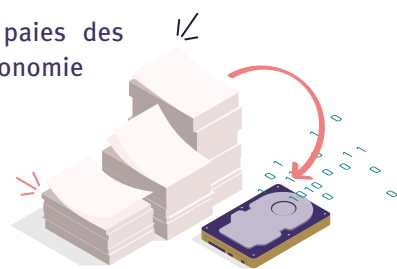
Réduire les consommations de ressources
et décarboner les activités de la collectivité.



Moyens mis en œuvre :

CONSOMMABLES

- A l'image des 500 000 euros d'économies générées en 2022-2023 par le service logistique, poursuivre les efforts de standardisation et de mutualisation des achats de la collectivité permettant de réduire les effets de démultiplication des commandes et des livraisons ;
- Eviter la démultiplication du matériel, notamment informatique et téléphonique ;
- Développer la centralisation numérique des fiches de paies des quelques 3 500 agents de la collectivité, qui permettra une économie significative de la consommation de papier chaque mois ;
- Mesurer l'économie de papier permise grâce au système d'impression Uniflow et ses alertes ainsi que poursuivre la diffusion des bonnes pratiques d'impression ;
- Poursuivre la gestion raisonnée des produits d'entretien, notamment par la formation des agents, le recours à des bidons avec système dosage et la poursuite de la mise en place de systèmes de dilution ;



ELECTRICITE et CHAUFFAGE

- A l'instar des audits réalisés dans les structures de petite enfance sur leur consommation d'électricité, de chauffage et d'eau, dupliquer à d'autres services l'observation et l'analyse des pratiques quotidiennes afin d'identifier les sources possibles d'économie et proposer une organisation - humaine et spatiale - ou des équipements permettant une gestion plus sobre des ressources ;
- Etendre le changement des luminaires du mobilier d'éclairage public pour des ampoules LED permettant des économies significatives de consommation d'électricité – quasiment divisée par trois d'ici 2030 – ainsi que des économies sur les interventions de manutention.



TRANSPORT ET LIVRAISON

- Comme cela a été fait pour le marché des fournitures administratives, **dupliquer à d'autres marchés l'optimisation des livraisons** fournisseurs par la rationalisation des jours de livraison et l'application de minimum de commande par exemple ;
- **Réduire la dépendance aux énergies fossiles** en faisant un choix de flotte automobile plus vertueuse avec l'achat de bennes à ordures ménagères et de minibus/bus à hydrogène ou électriques : ce sont 40 bus et 16 bennes à ordures ménagères à hydrogène qui seront en service dès 2028 et pour atteindre 73% du parc fonctionnant en énergie bas carbone d'ici à 2035. Pour ce renouvellement des 219 véhicules du parc et l'adaptation des ateliers de maintenance, ce sont au total 218 millions d'euros que la Métropole a prévu d'investir pour la décarbonation ;



16 & 40
bennes bus
à énergie vertueuse
d'ici 2028

Atteindre
73%
du parc en énergie bas
carbone d'ici 2035



- **Développer davantage les livraisons en vélo** : en 2023, environ 6 240 kilomètres ont été parcourus sur le territoire métropolitain dans le cadre des tournées indiquées dans le marché. Trois livreurs employés à l'année parcourent en moyenne 40 kilomètres par jour et ont permis d'économiser près de 1 300 kg de CO₂ sur l'année 2023 (source calculateur carbone de l'ADEME : 68 kilos de CO₂ contre 1 358 kilos pour un véhicule thermique) ;



6 240 km de livraison à vélo
en 2023

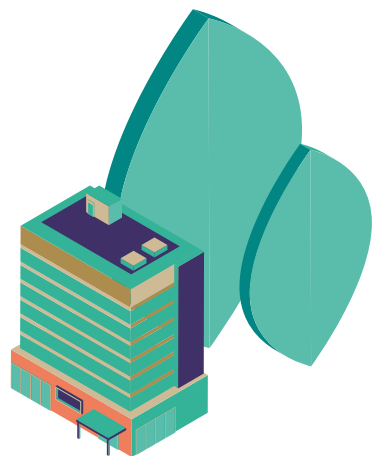
1300 kg de CO₂ d'économiser
en 2023 grâce
à 3 livreurs à vélo

- **Poursuivre le travail assuré par le service restauration** sur le respect de la saisonnalité des denrées alimentaires et le recours aux produits locaux mis en valeur dans les menus par le pictogramme : s'il est d'abord voué à l'éveil des consciences, il participe directement à la décarbonation des flux de denrées alimentaires en évitant le stockage longue durée par la consommation de produits en saison et en limitant les transports – routiers, maritimes ou aériens - pour des denrées alimentaires de provenance lointaine ;
- **Inclure dans les marchés des clauses incitatives, des conditions d'exécution et/ou des critères de jugement** favorisant un mode de transport plus vertueux pour les livraisons de la collectivité et/ou pour les déplacements du personnel des fournisseurs auprès de la collectivité.



Indicateurs de réussite :

- Economies en milliers d'euros permises par la mutualisation et la standardisation
- Tonnage de papier économisé par an
- Nombre de communications faites aux agents sur les bonnes pratiques de sobriété au quotidien et de manipulation des équipements
- Mesure de la consommation des produits d'entretien
- Consommation annuelle d'électricité par l'ensemble des bâtiments de la collectivité
- Pourcentage d'achats d'électricité provenant de sources renouvelables
- Nombre de bâtiments publics en autoproduction d'électricité et/ou kWh d'électricité produits en autoproduction
- Nombre et pourcentage de véhicules électriques ou hydrogène dans la flotte
- Nombre de kilomètres effectués par le service de livraison à vélo



AMBITION 3

Lutter contre l'effondrement de la biodiversité



La biodiversité est un élément clé pour la santé des écosystèmes humains. Dijon Métropole et la Ville de Dijon s'engagent à lutter contre l'effondrement de la biodiversité par des actions concrètes et intégrées dans ses politiques publiques. La SPASER, comme outil du Plan Climat et Biodiversité, prévoit que la commande publique œuvre à cet effort de protection de notre milieu naturel.



Objectif :



Préserver, voire restaurer, la biodiversité locale en tenant compte des impacts des activités de la collectivité et en intégrant des pratiques durables par le levier de la commande publique.

Moyens mis en œuvre :

- Si la collectivité, par son projet ProDij', se distingue déjà par son engagement remarquable quant aux achats de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique et autres labellisés environnementaux (MSC pêche durable, ...), avec plus d'un 1,1 millions d'euros (soit 36% du volume d'achat de denrées alimentaires) dépensés en 2023, elle s'engage à poursuivre cette démarche en proposant **des menus intégrant le bio presque quotidiennement** dans les 47 restaurants scolaires ainsi qu'à destination du personnel de la collectivité ;



36%

des achats alimentaires respectueux de labels environnementaux

- Développer l'achat de produits, autres que denrées alimentaires, sous labels environnementaux : Ecolabels, NF Environnement, labels de gestion durable des forêts (FSC, PEFC,...) ;
- Évaluer la possibilité d'avoir recours à l'éco-comparateur SEVE pour discriminer efficacement les réponses fournisseurs aux marchés de travaux et voirie sur les critères environnementaux ;



- Veiller, dans les projets de chantiers, au respect de la réglementation quant aux contraintes de protection de la faune et de la flore (inventaire faune et flore, respect des périodes de nidification,...), voire mettre en place des dispositions additionnelles lorsque la réglementation ne le précise pas (installation de dispositifs de protection des arbres, pénalités en cas de dégradation de la flore, ...) ;
- Plus généralement, intégrer des prescriptions environnementales concrètes dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et/ou les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP) à travers des clauses environnementales contraignantes :
 - Sur la protection de la faune
 - Sur la protection de la flore
 - Sur la gestion de l'eau ;
- Évaluer la possibilité d'exiger la norme ISO14001 ou démarche environnementale équivalente pertinente pour le secteur comme un pré-requis pour répondre aux marchés.



Indicateurs de réussite :

- Montant et/ou pourcentage de la dépense en produits issus de l'agriculture biologique ou sous label environnemental pour la restauration scolaire et du personnel
- Nombre et/ou pourcentage de marchés de denrées alimentaires intégrant une clause ou un critère de choix des offres vis-à-vis du bien-être animal et des conditions d'élevage
- Mise en place de la mesure du pourcentage des titulaires de marchés certifiés ISO14001 ou démarches environnementales équivalentes



AMBITION 4

Réduire les déchets – valoriser la fin de vie des achats publics



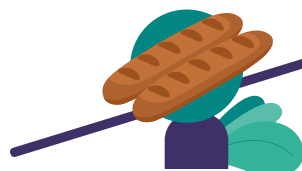
La réduction des déchets et la valorisation des ressources en fin de vie sont des enjeux majeurs pour une collectivité durable. Dijon Métropole et la Ville de Dijon sont déjà largement engagés sur ces sujets ; la commande publique doit être présente pour aider à déployer tous les nouveaux projets concourant à ces pratiques responsables vis-à-vis de la fin de vie des denrées, des biens et des équipements.

Labellisés Ecocert en Cuisine depuis 2022, Dijon Métropole et la Ville de Dijon font montre d'une remarquable prise en charge du sujet des déchets de denrées alimentaires en restauration scolaire.

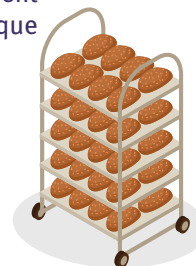


Dans le cadre de son **plan anti-gaspillage**, s'agissant par exemple du gaspillage du pain, les mesures de redistribution au goûter des pains non consommés à midi ont permis de passer de 13 grammes de pain jetés par convive et par repas en 2017 à environ 2 grammes en 2023, soit une réduction par 6 du gaspillage. Autrement dit, ce sont près de 32 000 pains qui ne passent plus dans les poubelles chaque année !

13g
de pain jeté
en 2017



6g
de pain jeté
en 2023



Depuis 2021, cette démarche de redistribution a été étendue aux fruits et ce sont ainsi près de 6 tonnes de pain et de fruits qui sont sauvées chaque année du gaspillage.

De plus, une étude de la fréquentation des restaurants scolaires et du restaurant du personnel est réalisée afin de prévoir le plus finement possible la fréquentation et de calibrer en fonction les besoins d'achats de denrées alimentaires et les besoins de mise production, afin d'éviter un gaspillage supplémentaire, lié aux restes de production.

Enfin, depuis mai 2018, la valorisation des biodéchets a été mise en place pour le restaurant du personnel : grâce au tri sélectif en fin de repas par les quelques 46 800 convives annuels, ce sont plus de 4.1 tonnes de biodéchets qui ont pu être envoyées dans une usine située sur le territoire qui valorise les biodéchets en compost pour le revendre aux producteurs agricoles principalement. Depuis août 2023, s'est rajouté le volume de la légumerie, doublant cet apport !



Objectif :

Réduire les déchets produits par la collectivité et valoriser la fin de vie des produits et matériaux utilisés dans les achats publics.



Moyens mis en œuvre :

- **Poursuivre les efforts de sensibilisation** auprès des enfants et de réduction du gaspillage en restauration scolaire et restauration du personnel à travers le projet « Chouette Cantine » ;
- **Poursuivre les efforts de réduction du gaspillage**, par la redistribution des denrées non consommées à midi au goûter et par le pilotage de la production ;
- **Poursuivre les efforts de redistribution des denrées alimentaires non consommées** aux associations et épiceries solidaires via le partenariat historique avec la Banque Alimentaire de Bourgogne, notamment via l'application Collect'O. Ce partenariat, en place depuis 2013, a permis la redistribution de plus de 289 000 € de denrées alimentaires ; pour la seule année 2023, on compte plus de 88 dons pour une valeur proche de 50 000 € ;

289 000 €
de denrées alimentaires
redistribuées



- **Poursuivre la démarche de récupération des huiles usagées** auprès des restaurants scolaires et de la cuisine centrale : depuis la signature d'une convention avec la société locale OLEOR en juillet 2023, ce sont environ 1000 litres d'huiles usagées par an qui doivent être collectées et prétraitées avant d'être envoyées vers des usines de transformation en France et en Europe pour être recyclées en biocarburant ;
- **Continuer d'inclure dans les marchés des clauses incitatives**, des conditions d'exécution et/ou des critères de jugement stimulant la réduction des suremballages ;
- Comme pour les fûts vides de produits d'entretien récupérés auprès de la cuisine centrale lors de la livraison de fûts neufs ou des tissus microfibre d'entretien des sols des structures de petite enfance récupérés par la société PAREDES pour être recyclés, dupliquer sur d'autres marchés la mise en place de ce type de flux de récupération des emballages/suremballages ou des produits en fin de vie ;

- **Etudier les schémas d'organisation possibles** pour la vente ou le don des biens réformés par le service Environnement de travail avec les différents services ;
- **Poursuivre l'introduction de clauses contraignantes** dans les marchés de chantiers concernant la limitation et le tri des déchets ;
- **Poursuivre les sourcing et les benchmark spécifiques** ainsi que les ouvertures aux variantes ou aux Bordereaux de Prix Unitaires facultatifs dans les consultations afin de bénéficier de l'effort des entreprises en matière de gestion des déchets.

Indicateurs de réussite :

- Taux ou poids annuels de biodéchets revalorisés
- Valeur totale des denrées alimentaires redistribuées :
 - En interne : pour le goûter des écoles et pour la restauration du personnel
 - Au près de la Banque Alimentaire de Bourgogne
- Litrage d'huiles usagées récupérées
- Nombre de marchés incluant des clauses incitatives, des conditions d'exécution et/ou des critères de jugement stimulant la réduction des suremballages
- Mise en place de la mesure du nombre de marchés de travaux intégrant une clause d'exécution portant sur le traitement responsable des déchets et pourcentage sur total des marchés de travaux



Conclusion

SUIVI ET PERSPECTIVES FUTURES



Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon marque une étape cruciale dans notre engagement vers une transition climatique, sociale et économique durable. En intégrant des pratiques d'achats responsables, nous visons à dynamiser notre économie locale, à soutenir l'inclusion sociale et à réduire notre empreinte environnementale.

Nous engageons d'ors et déjà les prochaines étapes

1. Mise en place d'un comité de suivi du SPASER :

- la mobilisation des membres du comité de suivi
- la mise en place de son organisation : méthodologie par points réguliers d'évaluation et ajustements, fréquence des réunions, rédaction de rapports périodiques ...

2. Mise en place de la mesure et du suivi des indicateurs :

- La mise en place d'indicateurs de performance précis est essentielle pour suivre les progrès réalisés. Nous établirons un tableau de bord pour mesurer l'impact de nos actions sur les différents axes du SPASER (environnemental, social et économique).
- Une analyse annuelle de ces indicateurs sera réalisée par le service de la commande publique stratégie achat et diffusée aux services et aux parties prenantes pour partager les résultats et se donner l'occasion d'en échanger.

3. Rencontres régulières avec les parties prenantes :

- Afin de garantir la mise en œuvre efficace et l'amélioration continue du SPASER, nous organiserons des rencontres régulières avec les parties prenantes. Ces réunions permettront de recueillir des retours d'expérience, de discuter des défis rencontrés et d'ajuster nos stratégies en conséquence.
- Les parties prenantes incluront les représentants des signataires du Pacte Territorial de Réussite de l'Achat Public mais aussi des entreprises locales, des associations et structures, etc... assurant une approche inclusive et participative.

4. Évaluation et ajustement du SPASER :

- L'évaluation intermédiaire réalisée au bout de 24 mois sera l'occasion d'une publication officielle : les résultats de ce bilan seront communiqués de manière transparente et serviront de base pour évaluer son efficacité et ajuster nos actions.
- Un plan d'action sera développé en fonction des résultats de cette évaluation pour corriger les faiblesses et renforcer les points forts.

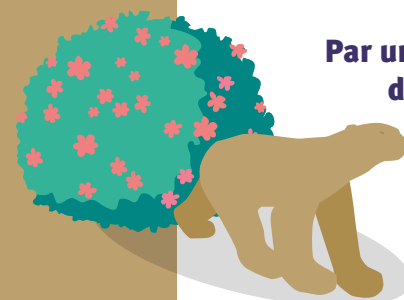
A l'issue de cette première période de SPASER, forts des enseignements tirés de cette première publication, nous entreprendrons la construction d'un SPASER plus ambitieux encore pour la période suivante. Ce nouveau schéma intégrera des objectifs plus élevés et des actions encore plus impactantes pour continuer à progresser vers une Métropole durable et résiliente.

Ce processus sera à nouveau collaboratif, avec une implication continue des parties prenantes pour co-construire des solutions innovantes et adaptées aux besoins de notre territoire.

Nous tenons à remercier tous les services qui ont pris le temps de nous recevoir pour partager leurs pratiques responsables au quotidien et leurs projets pour contribuer plus encore à la durabilité de nos collectivités. Nous remercions aussi les partenaires du Pacte de Réussite de l'Achat Public ainsi que les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui ont répondu spontanément à notre invitation à prendre part à la construction de ce SPASER et à s'exprimer pour un développement efficace et constructif des relations d'affaires sur le territoire.

En conclusion, ce SPASER de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon est une feuille de route stratégique pour intégrer des pratiques d'achats responsables dans nos processus d'achat et impliquer activement nos agents acteurs de l'achat, ainsi que nos parties prenantes partenaires, pour prendre pleinement part aux défis à relever dans le cadre du Plan Climat et Biodiversité métropolitain.

Par une gouvernance rigoureuse, une mesure continue des performances et un engagement collectif, nous nous engageons à bâtir un avenir plus durable pour notre collectivité.

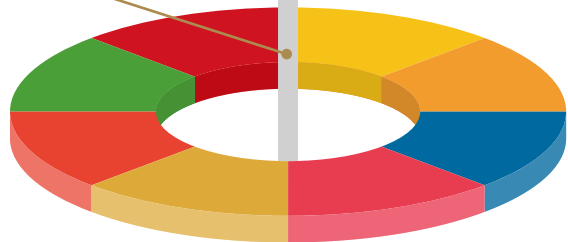


Annexes

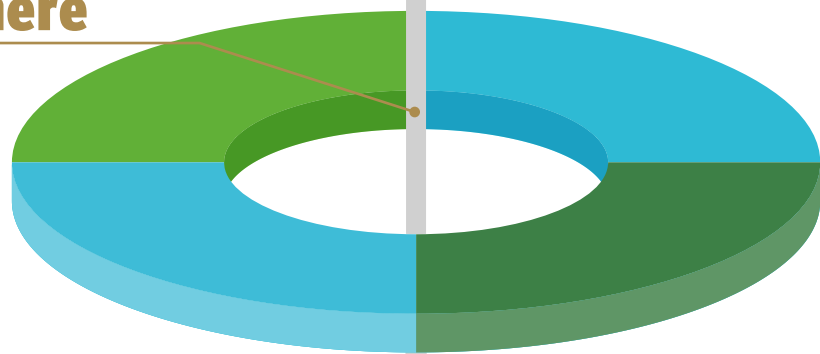
Économie



Société



Biosphère



ODD 1 • Pas de pauvreté : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



ODD 2 • Faim «zéro» : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



ODD 3 • Bonne santé et bien-être : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



ODD 4 • Éducation de qualité : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



ODD 5 • Égalité entre les sexes : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



ODD 6 • Eau propre et assainissement : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



ODD 7 • Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



ODD 8 • Travail décent et croissance économique : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



ODD 9 • Industrie, innovation et infrastructure : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



ODD 10 • Inégalités réduites : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein



ODD 11 • Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



ODD 12 • Consommation et production responsables : Établir des modes de consommation et de production durables



ODD 13 • Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



ODD 14 • Vie aquatique : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



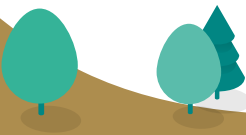
ODD 15 • Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres



ODD 16 • Paix, justice et institutions efficaces : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable



ODD 17 • Partenariats pour la réalisation des objectifs : Partenariats pour la réalisation des objectifs



SPASER

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

